

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT MAIRIE de BOTANS 90400 Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com		<u>PROCÈS-VERBAL</u> Conseil Municipal Du 5 juin 2026 à 19h30
--	---	---

Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Juliana CHOPARD - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY

MM. François DIOGUARDI - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS

Absents avant donné procuration : Mme Bénédicte PIGUET à Mme Séverine HENRY - M. Frédéric BLANC à Mme Marie-Laure FRIEZ

Secrétaire de séance : M. Denis WEISS

Élections sénatoriales 2026 - Élection des délégués et suppléants des conseillers municipaux

Le renouvellement de la série 2 des Sénateurs figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les départements de l'Ain à l'Indre et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort.

Les Conseils Municipaux des départements concernés sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2026-05-19-00004 du 19 mai 2026 relatif à l'élection des délégués et suppléants des conseillers municipaux dans le cadre des élections sénatoriales 2026,

La Commune de BOTANS doit désigner un titulaire et trois suppléants.

Le vote se déroulera à bulletin secret.

Composition du bureau électoral :

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M. Alex THOMAS et Mme Béatrice AUBRY
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Mme Juliana CHOPARD et M. Mohamed KADOURI
- Le secrétaire : M. Denis WEISS

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué :

Madame Marie-Laure FRIEZ a déposé sa candidature.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Madame Marie-Laure FRIEZ a obtenu onze voix (11).

Madame Marie-Laure FRIEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants :

Ont déposé leurs candidatures :

- Monsieur Frédéric BLANC
- Madame Séverine HENRY
- Monsieur Alex THOMAS

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Compte tenu du nombre de voix obtenues et de l'âge de chaque candidat, sont proclamés suppléants selon le classement suivant :

- Monsieur Alex THOMAS avec onze voix (11)
- Monsieur Frédéric BLANC avec onze voix (11)
- Madame Séverine HENRY avec onze voix (11)

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2026

La lecture du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2026 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Taxe sur la publicité extérieure (TPE) - Actualisation des tarifs applicables en 2027

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16
- La délibération du 11 mai 2018 du Conseil Municipal instituant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- L'arrêté ministériel du 9 mars 2026 fixant les tarifs maximaux applicables en 2027

Madame Séverine HENRY, 2ème Adjointe, expose :

Les tarifs maximaux de base de la T.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application.

Madame Séverine HENRY propose de modifier les tarifs de la T.L.P.E. pour l'année 2027 comme suit :

- Enseignes < ou = 12 m2 : 19,10 €
- Enseignes (> à 12 m2) et (< ou = à 50 m2) : 38,10 €
- Enseignes > 50 m2 : 76,30 €
- Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques < ou = à 50 m2 : 19,10 €
- Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques > 50 m2 : 38,10 €
- Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique < ou = à 50 m2 : 57,20 €
- Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique > 50 m2 : 114,30 €

Face au nombre croissant de petites enseignes, et afin que chaque entreprise participe de façon équitable, Madame HENRY propose de ne plus exonérer les enseignes de superficie inférieure à 12 m2.

Ayant entendu l'exposé de Madame Séverine HENRY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne plus exonérer les enseignes dont la superficie est inférieure à 12 m².
- **FIXE** les tarifs de la T.L.P.E. pour l'année 2027 comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie < ou = à 12 m ²	superficie > à 12 m ² et < ou = à 50 m ²	superficie > à 50 m ²	superficie < ou = à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	superficie < ou = à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
19,10	38,10	76,30	19,10	38,10	57,20	114,30

Questions et informations diverses

❖ Demande de subventions

Marathon des Blessés

❖ Demandes d'Urbanisme

Accord de la déclaration préalable pour la pose d'une clôture au 1 rue de la Millerate

Retrait avant décision de la déclaration préalable pour la réalisation d'un mur de soutènement au 4A Grande rue

Opposition à la déclaration préalable pour l'agrandissement d'une terrasse au 9 rue du Dorans.

❖ Résultat de l'Audit du bâtiment communal, 29 grande rue

En synthèse : le logement communal est louable suivant les critères actuels. Le résultat de l'audit est transmis aux membres du Conseil municipal avec les actions préconisées (à partir de la page 35).

❖ Devis sollicité pour le remplacement de la porte arrière de la mairie

Afin d'avoir une meilleure isolation, un devis a été demandé à Home conseils pour le remplacement de la porte arrière de la Mairie (devis transmis aux membres du Conseil municipal).

❖ Travaux vers la fontaine rue des sources

Monsieur François Dioguardi a remis le banc et la jardinière déplacée lors des travaux. Mme le Maire le remercie grandement.

❖ Devis demandé pour des travaux d'égavage

Un devis a été demandé pour rétablir 2 chemins envahis par la forêt.

La mairie procédera à l'égavage des parcelles de la Commune et un courrier sera transmis aux propriétaires pour l'égavage de leurs parcelles.

❖ Emploi communal : gestion de la salle des fêtes

Pour remplacer Mme Aurélie Fruhauf actuellement en maladie, Mme le maire a sollicité sa fille, Irmeline Fruhauf, pour la remplacer en CDD.

❖ Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 1^{er} juillet 2026

La séance est levée à 20h35
Fait à BOTANS, le 16 juin 2026

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ




Le secrétaire de séance,
Denis WEISS



